



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Naturalisation

Question écrite n° 49319

Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation des naturalistes, taxidermistes français. Les taxidermistes et naturalistes ont le droit de naturaliser la fouine avec tenue de registre d'entrée et de sortie. Seul ce mammifère dans la famille des mustélidés peut être naturalisé. Or, les professionnels de ce secteur souhaiteraient que cette autorisation légale de naturalisation soit étendue à l'ensemble des mustélidés. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre et lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre pour favoriser la naturalisation de tous les mustélidés.

Données clés

Auteur : [M. Le Fur Marc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49319

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1147